

SCOT Loire Centre

Rencontre avec la CC des Vals d'Aix et Isable

24 avril 2012

SCOT Loire Centre

Qu'est-ce qu'un SCOT ?



Un projet **d'aménagement** et un projet **politique** stratégique à 20 ans

Les 4 grands principes du SCOT :

1. L'**équilibre** entre développement rural et urbain, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; gestion économe et équilibrée de l'espace
2. La **mixité** sociale et la diversité des fonctions
3. Le **respect** de l'environnement
4. L'**harmonisation** à l'échelle de Loire Centre: **cohérence** des politiques sectorielles et **cohérence entre** les politiques sectorielles






Un outil de mise en cohérence et de suivi des politiques publiques

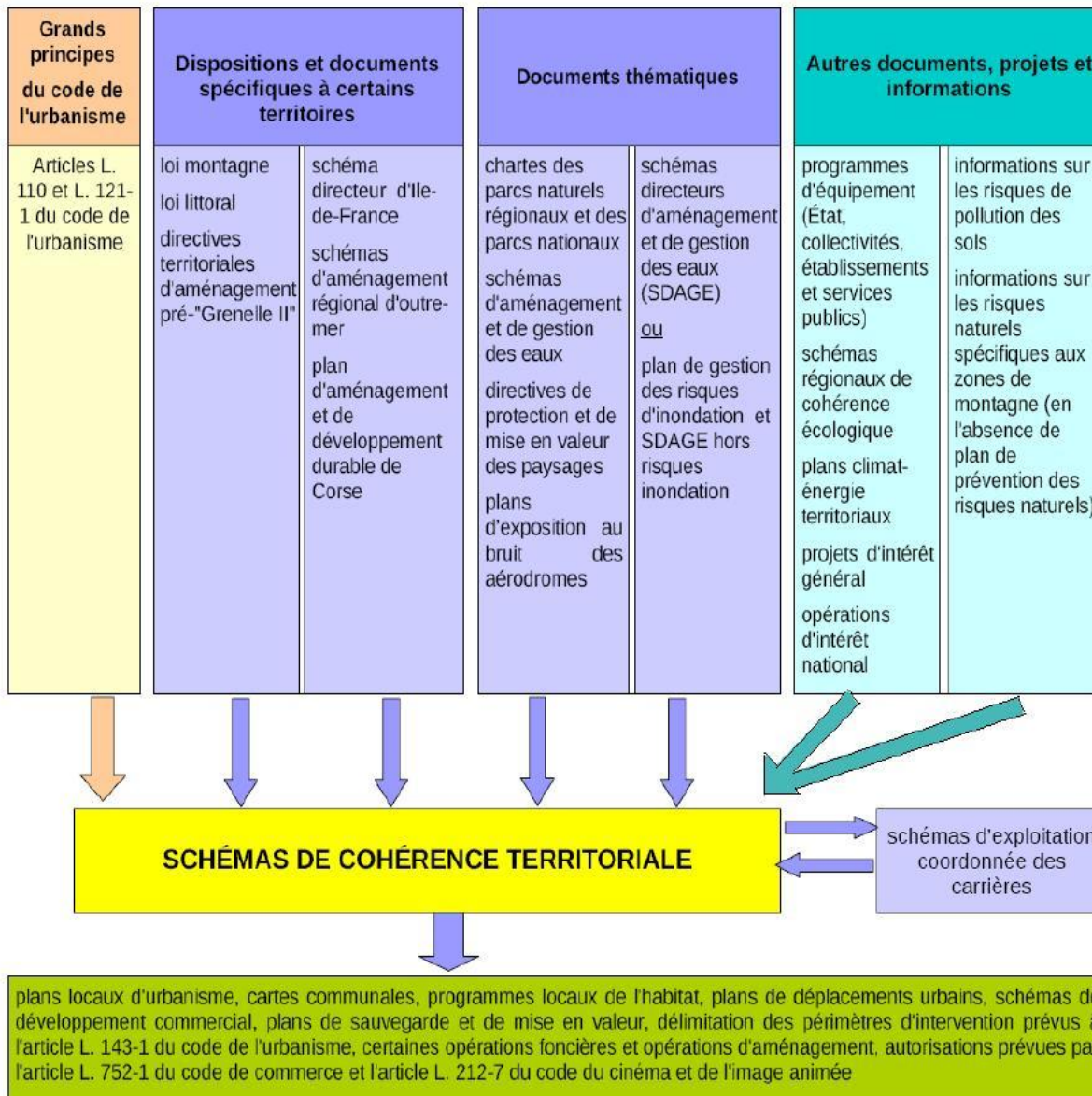
Importance du **document** et de la **démarche**



Si au 1^{er} janvier 2017, toujours pas de Scot, ce sera **l'Etat qui réglementera** le développement de votre territoire !

Schéma de l'encadrement normatif des SCOT :

Légende :  obligation de respect  obligation de compatibilité  obligation de prise en compte



Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne&MAP

Le principe d'équilibre :

1. Analyser **la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers **au cours des 10 années précédant** son approbation

Instaurer un observatoire de la consommation des espaces agricoles pour mesurer les changements de destination

La **Commission départementale de la consommation des espaces agricoles** formule un avis sur le projet de SCOT s'il prévoit une réduction des surfaces des zones agricoles

2. Arrêter des **objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique.

Des outils : Définir des secteurs dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent permettre une densité minimale de construction

Urbanisation en continuité des bourgs, villages hameaux ou groupes de constructions existantes (disposition Loi Montagne s'imposant au SCOT)

Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne & MAP

Le principe de respect de l'environnement

Précise **les modalités de protection** des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et la préservation ou la remise en état des corridors écologiques

Détermine les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

Le principe de mixité sociale et de diversité des fonctions

Précise **les objectifs d'offre de nouveaux logements et de la politique d'amélioration et de la réhabilitation** du parc de logements existant public ou privé

Définit les **grands projets d'équipements et de dessertes** par les **transports en commun**.

Détermine les conditions permettant d'assurer la **diversité des fonctions** urbaines et rurales et la **mixité sociale** dans l'habitat en tenant compte des objectifs d'amélioration des performances énergétiques et de développement des transports collectifs

Le PADD fixe les objectifs de développement touristique et culturel, définit les unités touristiques nouvelles (UTN) et de développement des communications électroniques

Elaboration d'un Document d'Aménagement Commercial qui **délimite les centralités urbaines et les secteurs soumis à conditions d'autorisations commerciales** (pour SHON > 1000m²)

Un Scot est constitué de 3 documents :

Le rapport de présentation

Synthèse des trois étapes d'élaboration d'un projet (le diagnostic, les objectifs retenus, le projet final), le rapport de présentation est le "fil d'Ariane" qui assure la cohérence de l'ensemble du document, des grands principes d'aménagement jusqu'aux prescriptions retenues.

La lecture du rapport de présentation doit permettre de comprendre, principalement :

- où en est le territoire ;
- quels sont ses enjeux ;
- sur quelles bases le syndicat mixte a construit le projet ;
- comment le projet a été élaboré du point de vue de l'évaluation environnementale.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

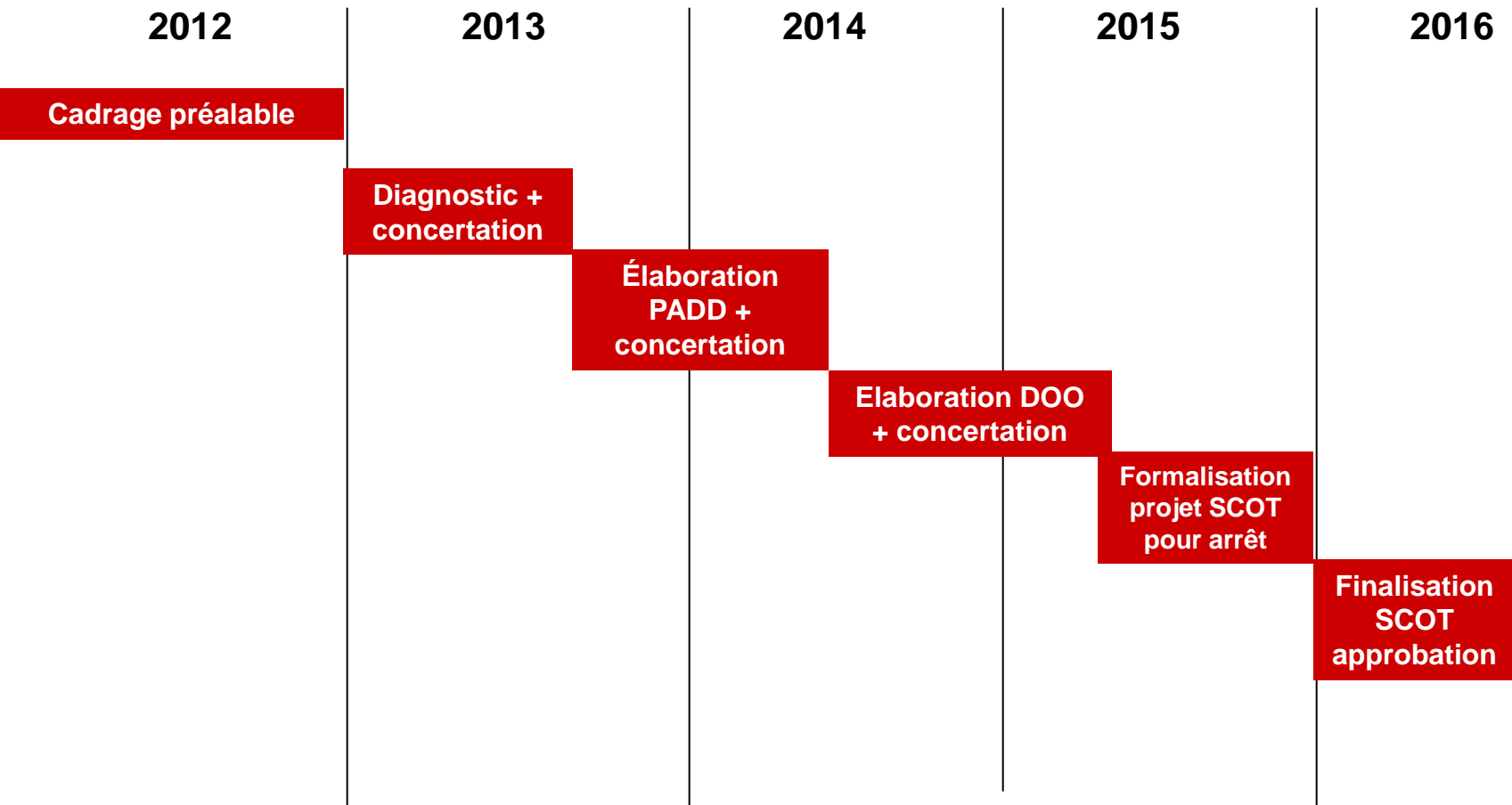
C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui doit permettre de comprendre :

- quel est projet politique du syndicat mixte pour le territoire du SCOT ;
- quelles sont les grandes orientations de ce projet.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

C'est l'outil de mise en œuvre du projet : il a pour fonction de traduire le PADD en prescriptions pour la planification sur le territoire du SCOT (valeur juridique). Il doit permettre de répondre principalement aux questions suivantes :

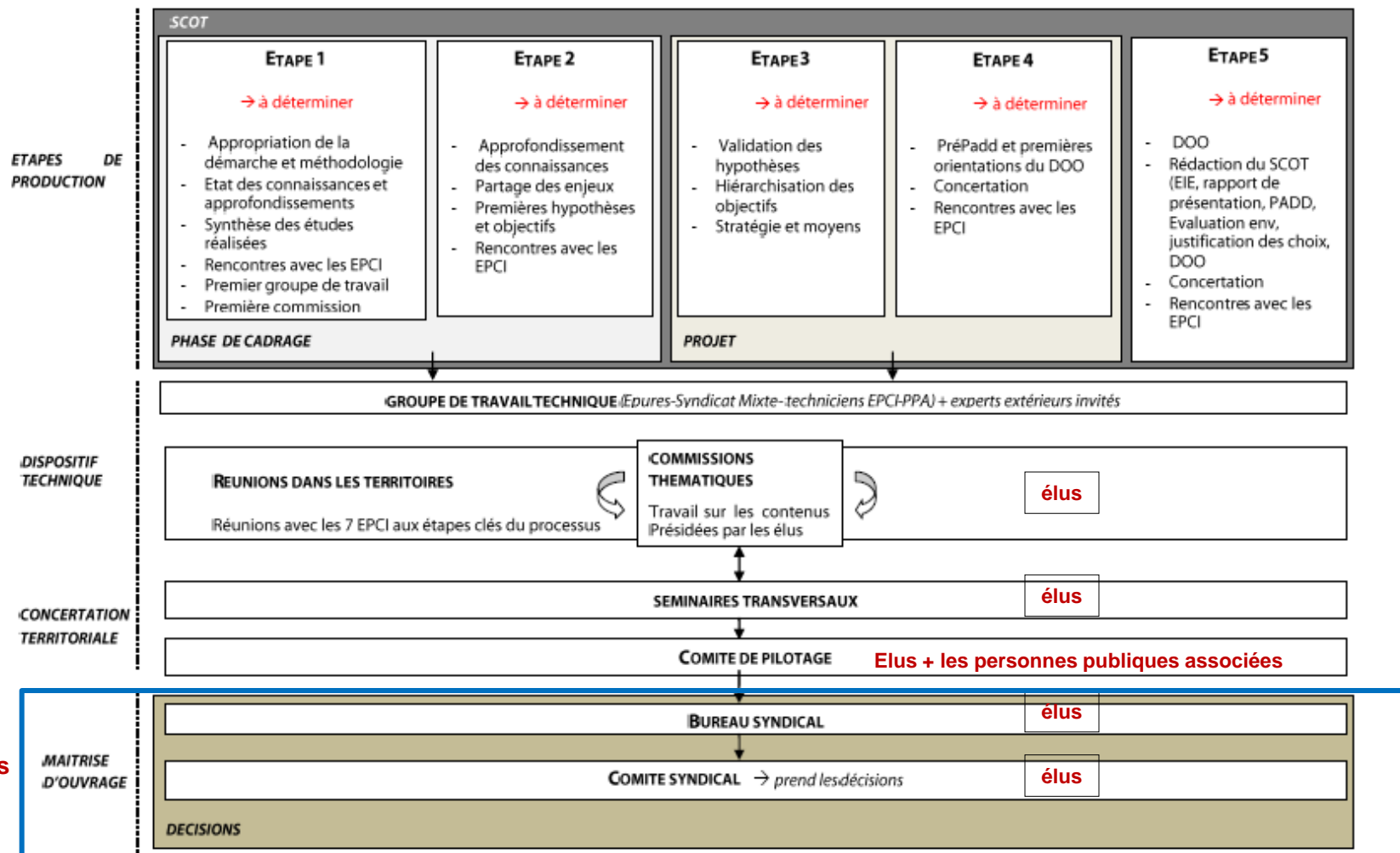
- Quelles règles le syndicat mixte se donne-t-il pour réaliser son projet de territoire ?
- Comment organise-t-il le territoire ?
- Quels sont les espaces à protéger ?
- Comment les collectivités compétentes en matière de planification vont-elles pouvoir mettre en œuvre le projet ?



Programme 2012 : cadrage et implication : 2 rencontres prévues avec chacune des 7 CC :

- 1/ le SCOT et les projets des CC (mars à mai)
- 2 / les objectifs du SCOT (de septembre à novembre)
- 3 / retours et débat avec le comité syndical du SCOT

ELABORATION DU SCOT LOIRE CENTRE



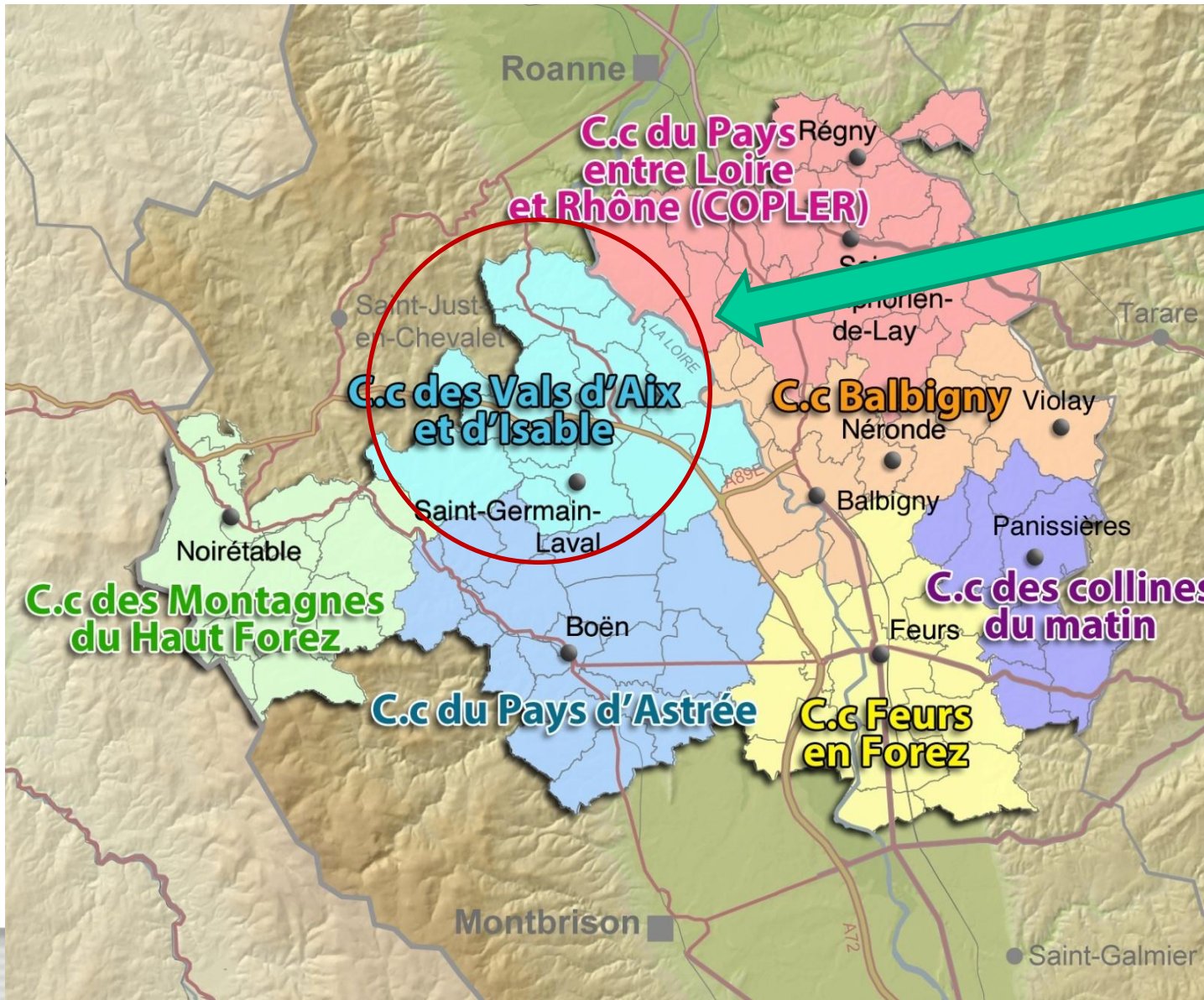
Décisions

SCOT Loire Centre

Portrait du territoire de la CC des Vals d'Aix et Isable

24 avril 2012

Loire centre : 93 communes, 70.000 habitants en 2009



Val D'Aix et Isable
14 communes
6.000 habitants

8%
de la population
du Scot

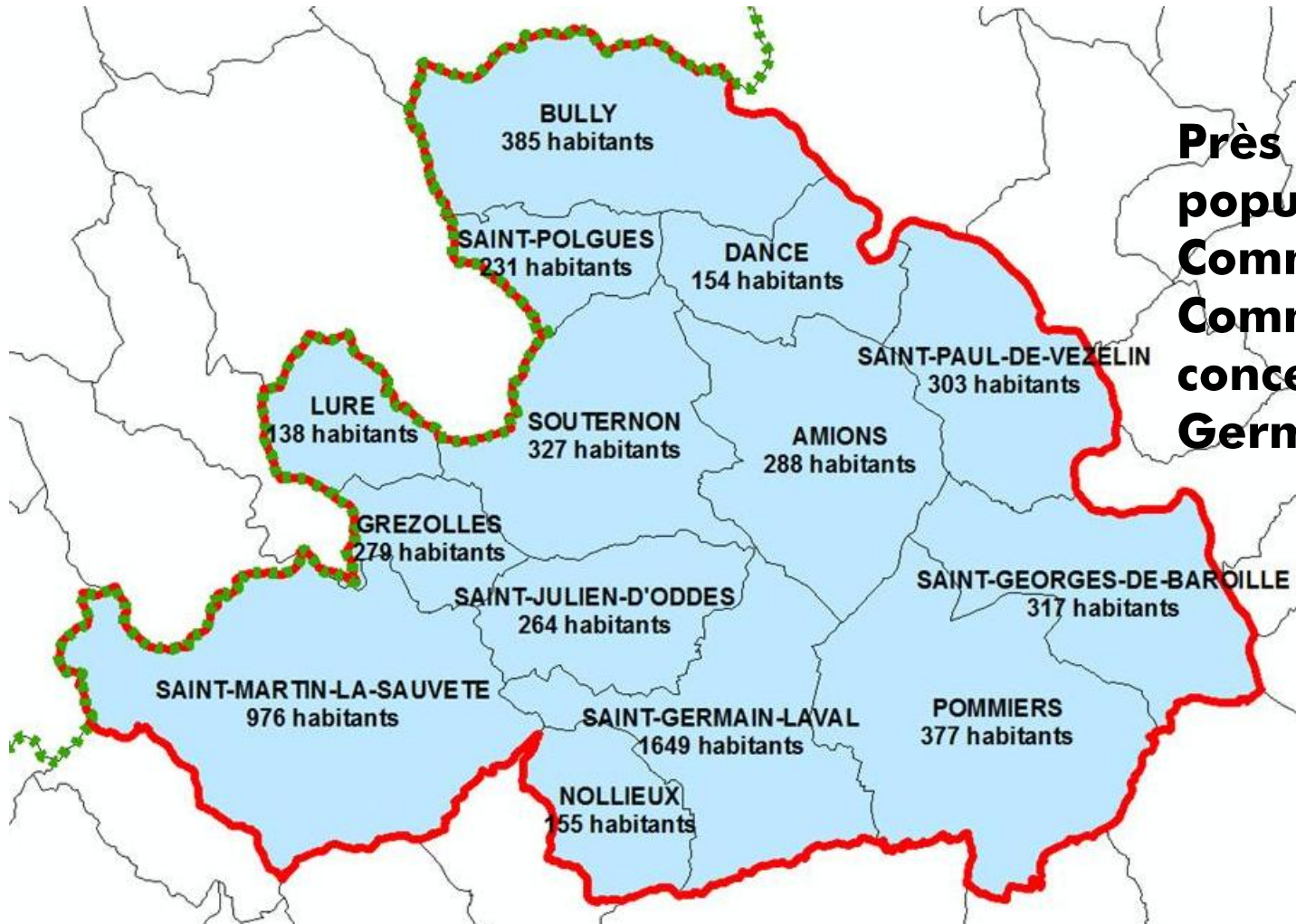
Si les tendances démographiques observées depuis 1990 dans Loire Centre se reconduisent, on dénombrera :

75.400 habitants à l'horizon 2021

79.400 habitants à l'horizon 2031

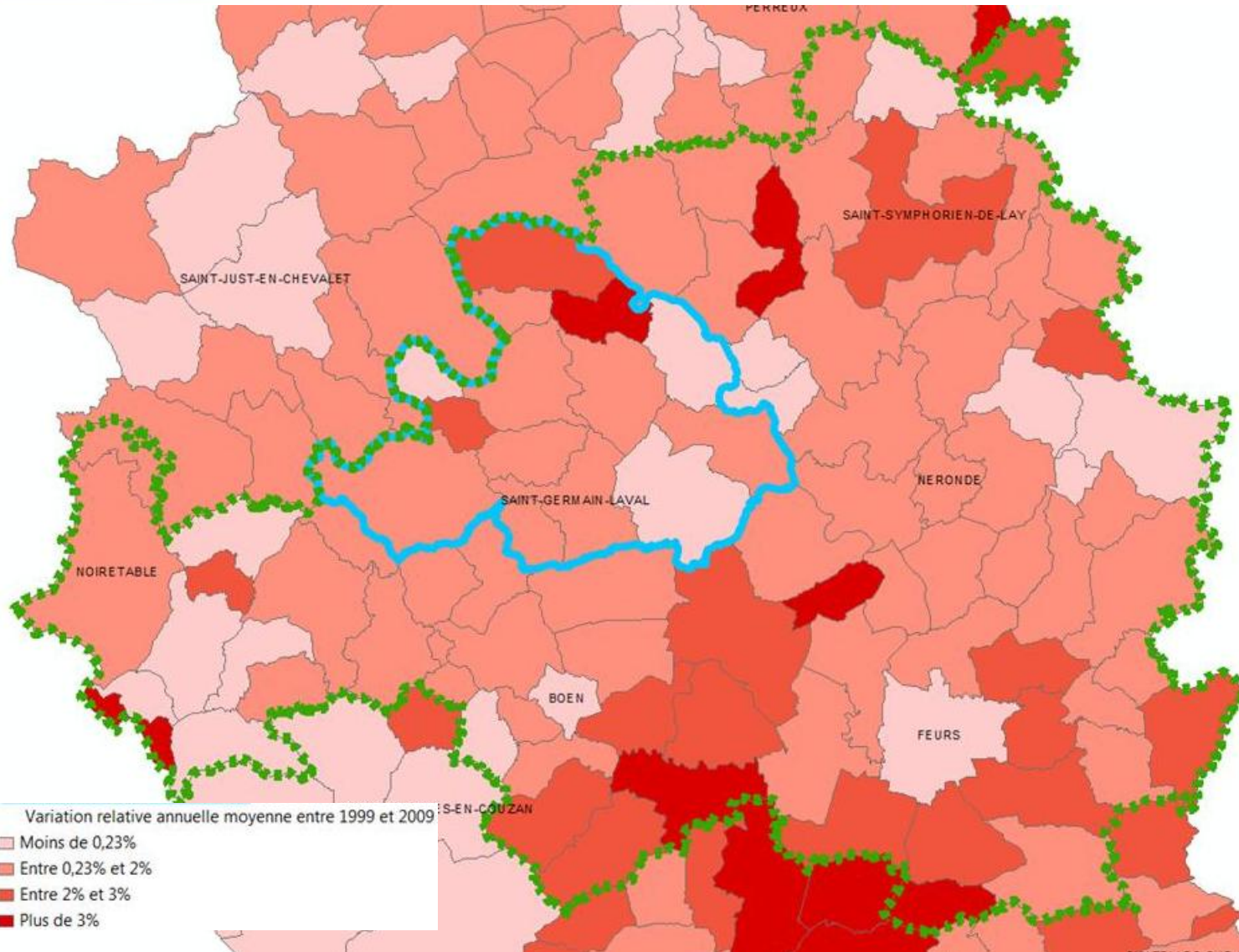
Ces valeurs sont obtenues par l'INSEE avec le modèle OMPHALE auquel on applique les hypothèses suivantes :

- report des taux de natalité
- report des flux migratoire
- gain d'espérance de vie conforme à celui escompté au niveau national



Près de 30% de la population de la Communauté de Communes se concentre à Saint-Germain-Laval.

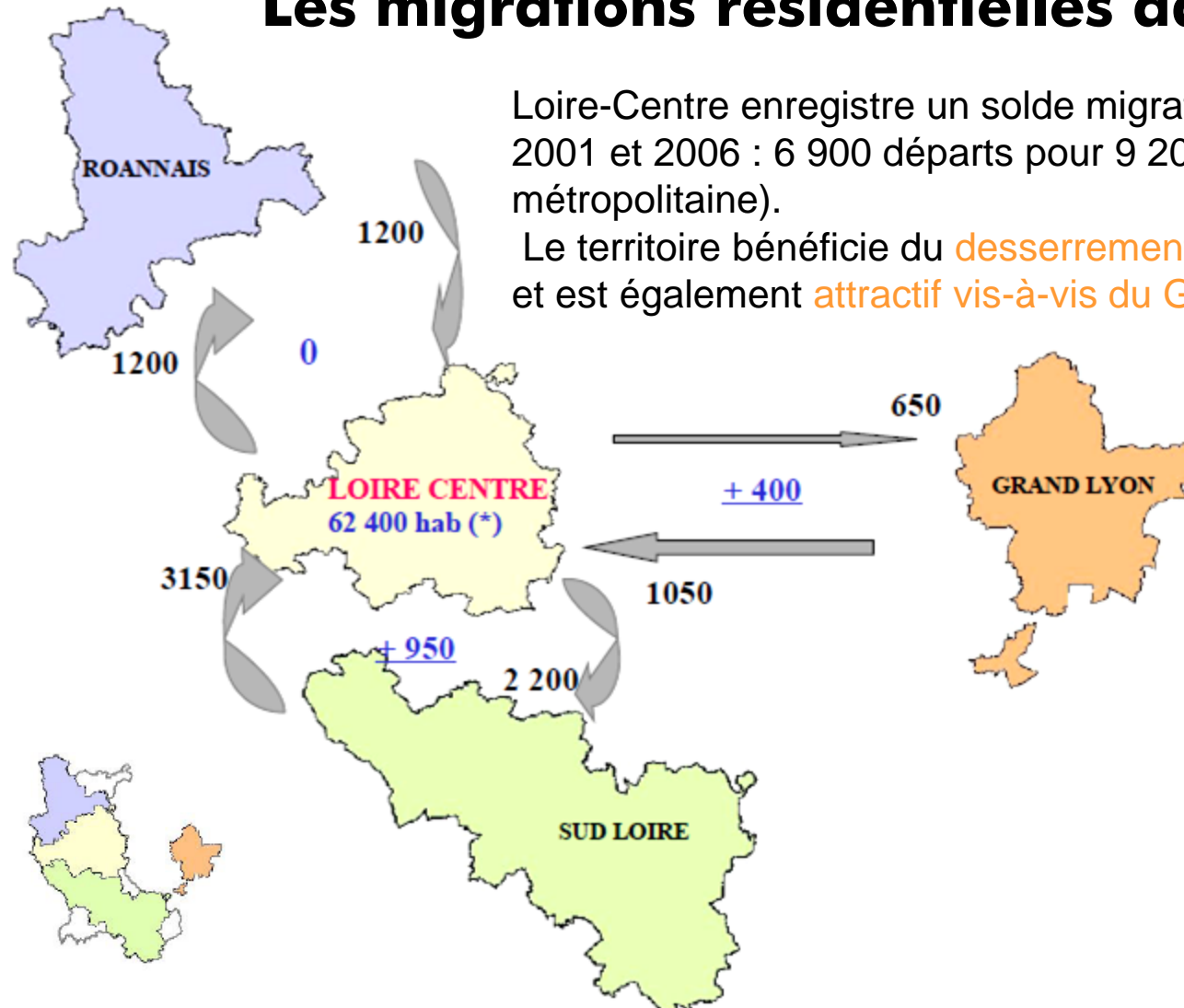
Entre 1999 et 2009,
Le Val d'Aix et d'Isable a gagné
600 habitants,
soit un rythme
de progression
de **1%** en
moyenne par
an,
identique à
celui observé
sur l'ensemble
du Scot



Les migrations résidentielles dans Loire Centre

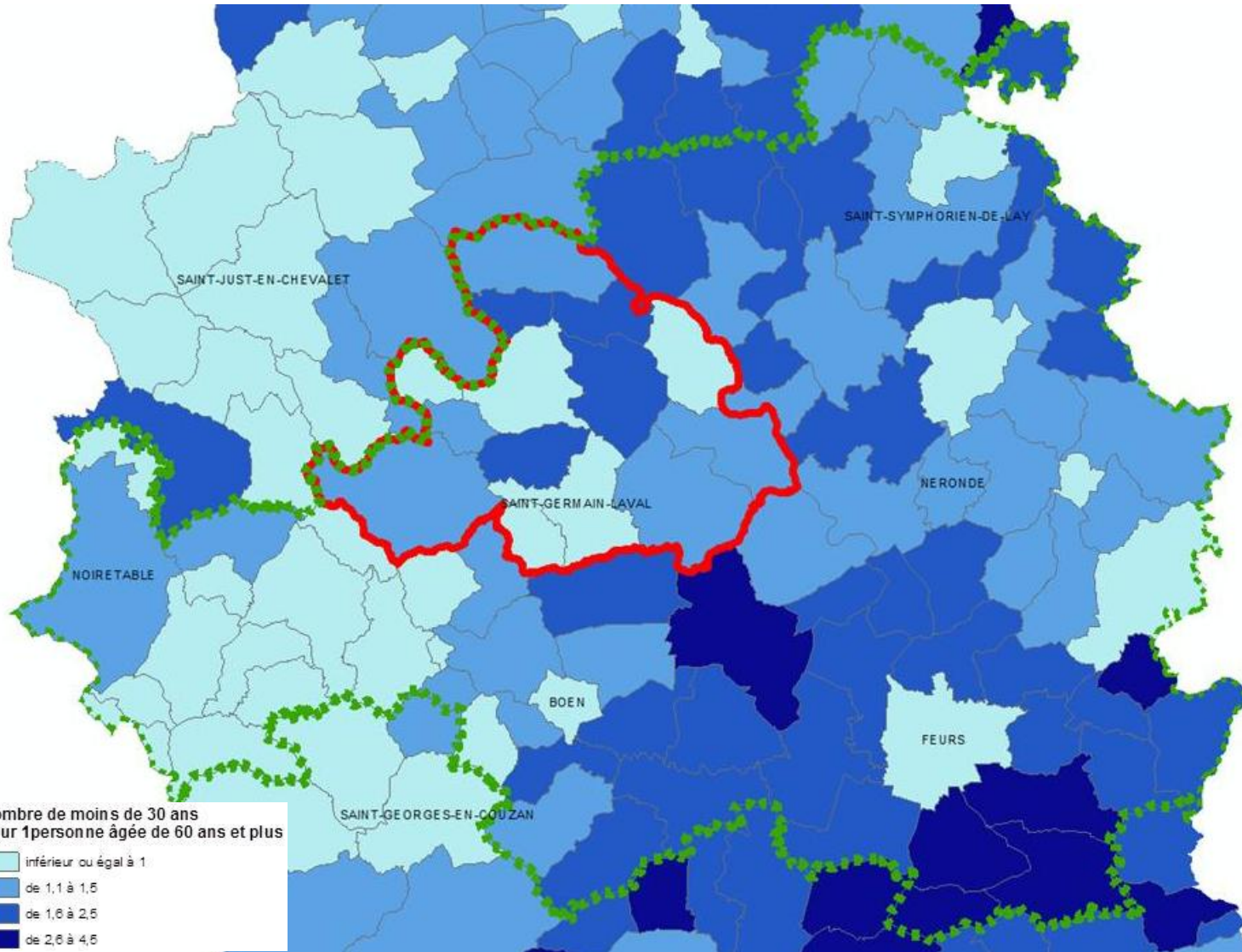
Loire-Centre enregistre un solde migratoire excédentaire entre 2001 et 2006 : 6 900 départs pour 9 200 arrivées (de France métropolitaine).

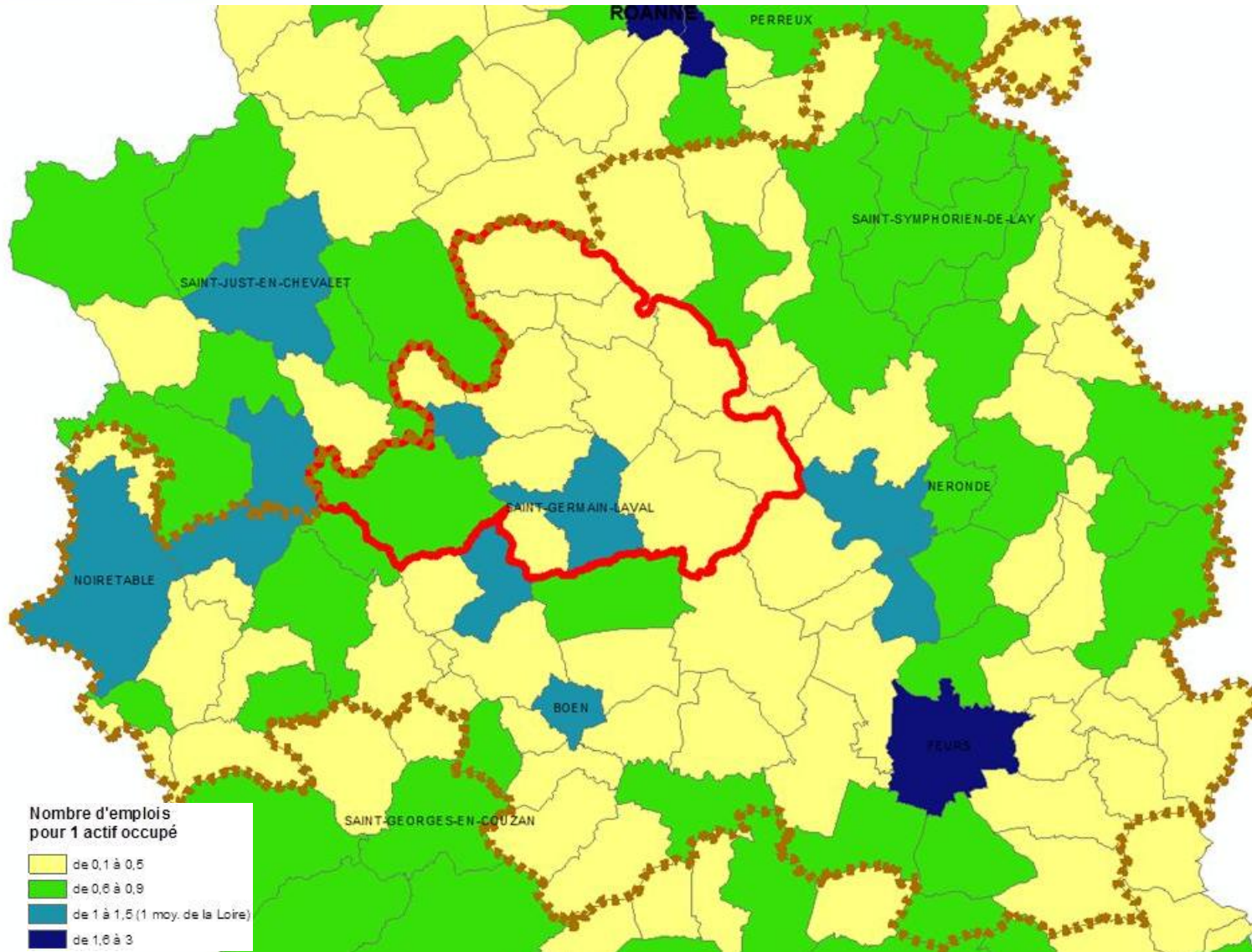
Le territoire bénéficie du **desserrement du Sud Loire** (+950 pers.) et est également **attractif vis-à-vis du Grand Lyon** (+400 pers.)



**En 2008,
la population
du Val d'Aix et
d'Isable
présente un
profil plus âgé
que celui
observé sur
l'ensemble du
Scot**

**1,2 personnes
de moins de 30
ans pour
1 personne de
60 ans et plus
(au lieu de 1,3
pour le Scot)**





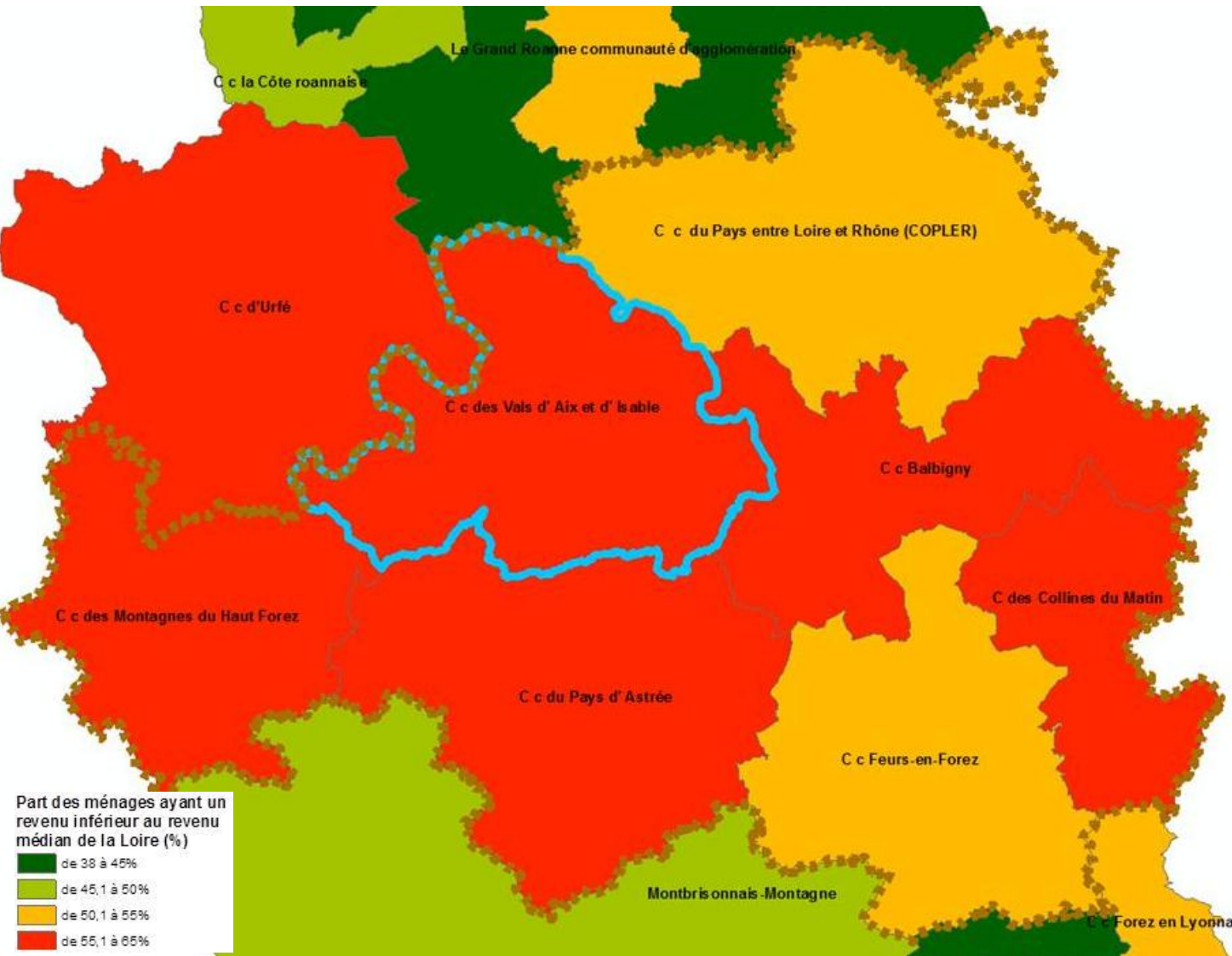
Avec **0,8 emplois pour 1 actif occupé**, Loire Centre apparaît comme un territoire à vocation résidentielle.

Cette caractéristique se confirme au Vald'Aix et d'Isable avec **1.700 emplois pour 2.400 actifs occupés** soit un ratio de **0,7**

Le niveau de revenu des ménages de Loire Centre est plus faible que dans l'ensemble du département.

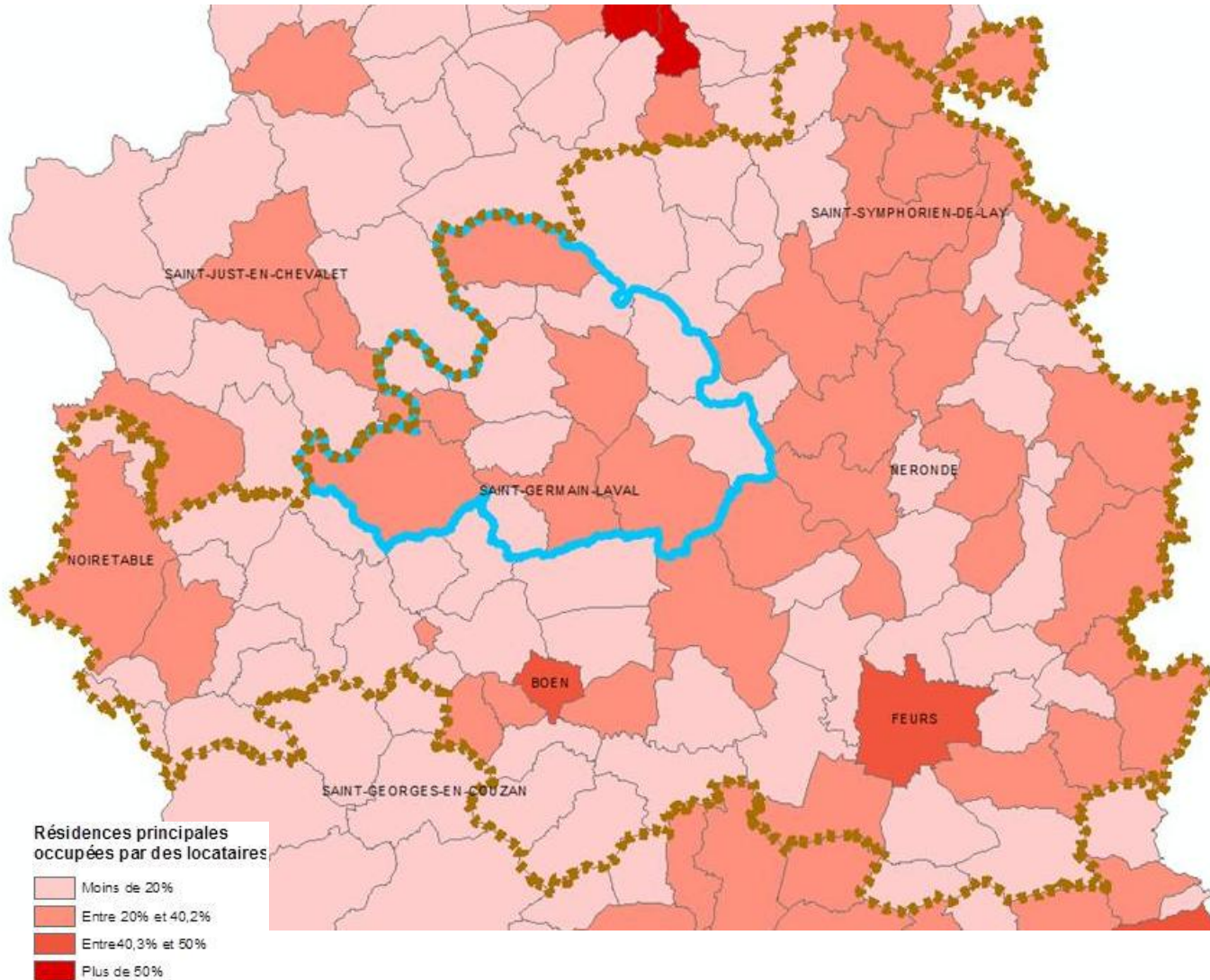
Plus de la moitié des ménages affiche un revenu inférieur au revenu médian du département.

Cette caractéristique est confirmée à l'échelle du Val d'Aix et d'Isable

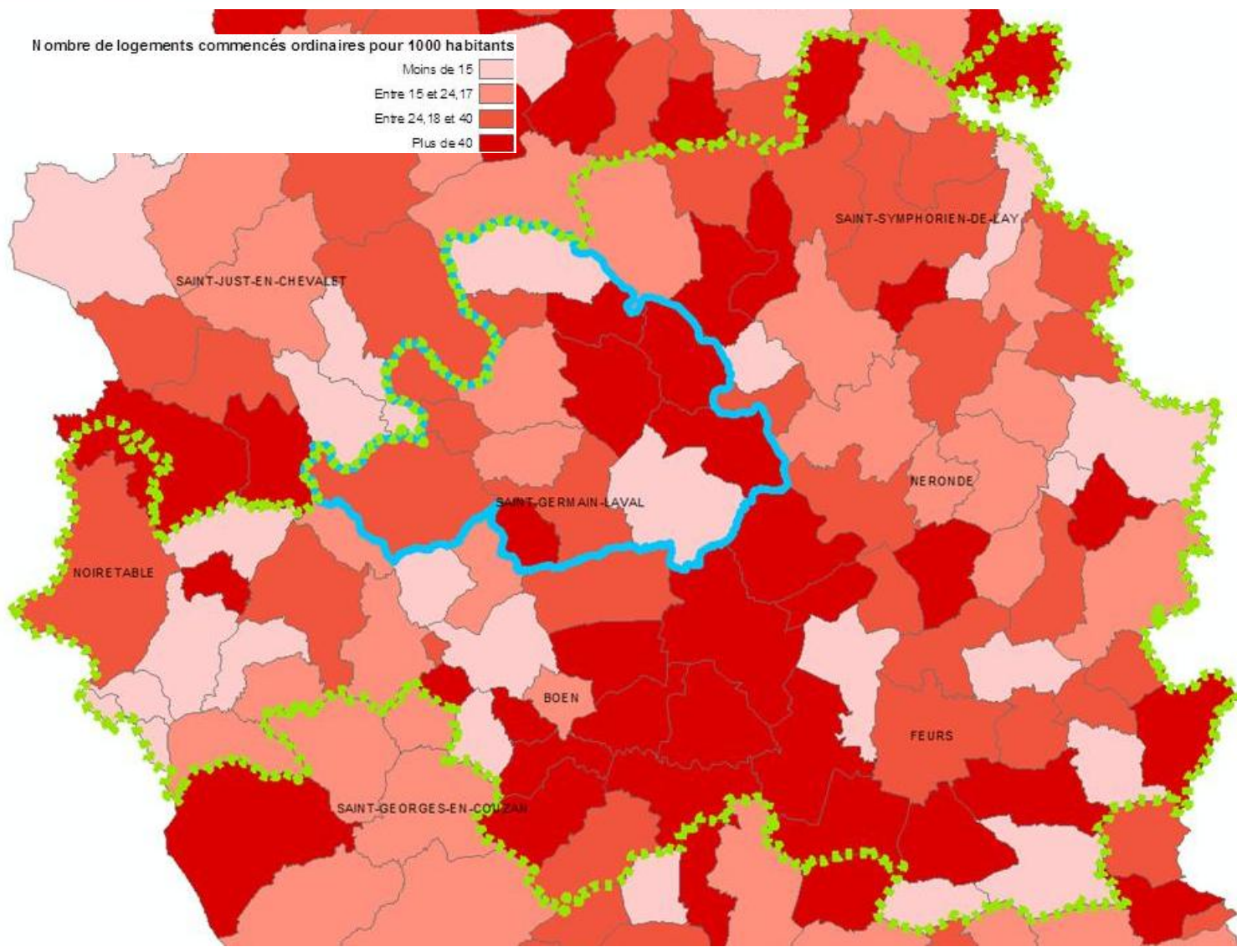
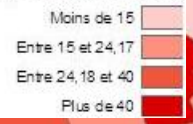


Le parc de logements est dominé par les propriétaires occupants.

Seules 22% des résidences principales sont occupées par des locataires.



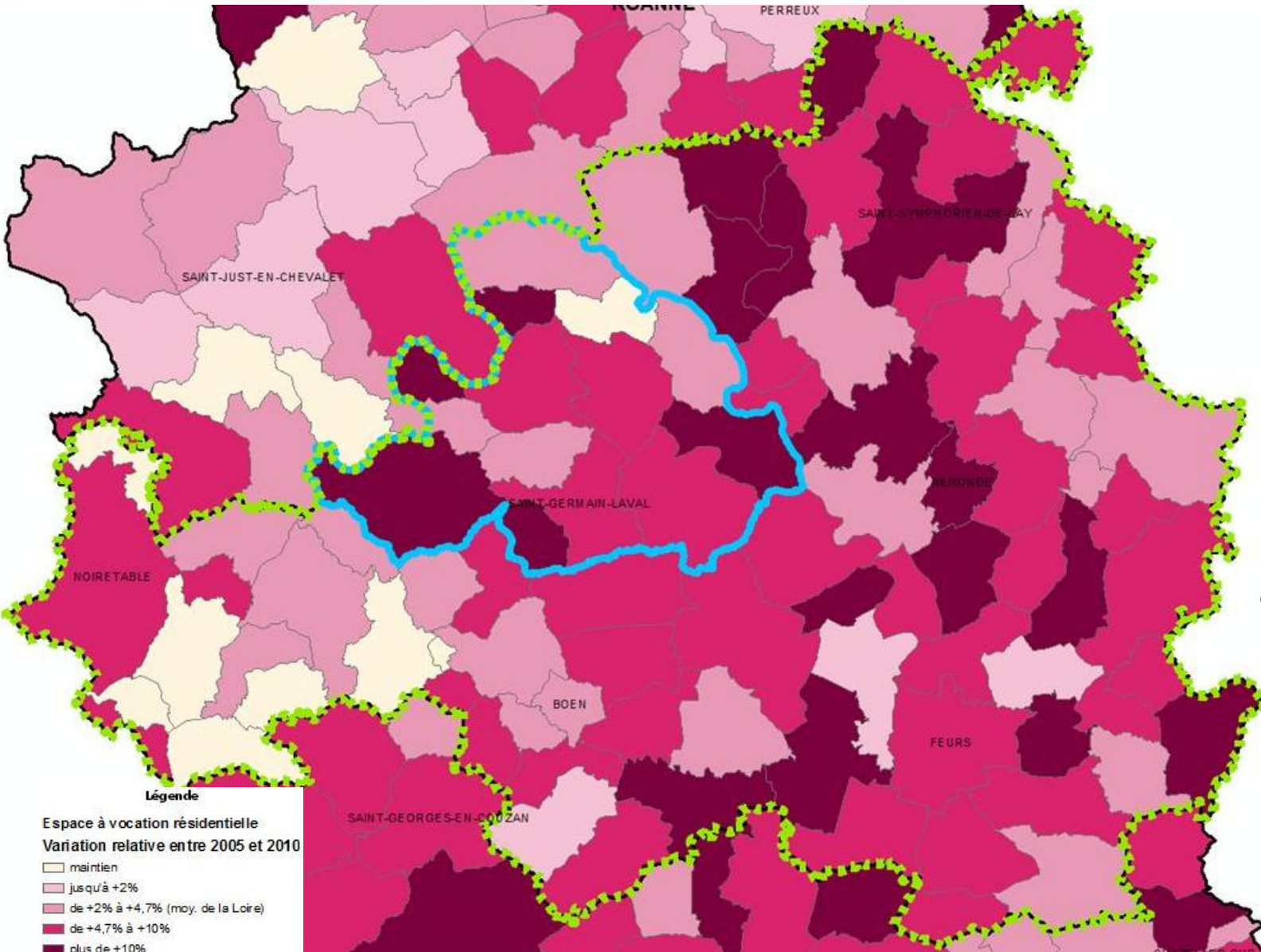
Nombre de logements commencés ordinaires pour 1000 habitants



Avec près de 175 logements construits entre 2005 et 2010, le Val d'Aix et d'Isable présente un dynamisme de la construction soutenu dans les petites communes.

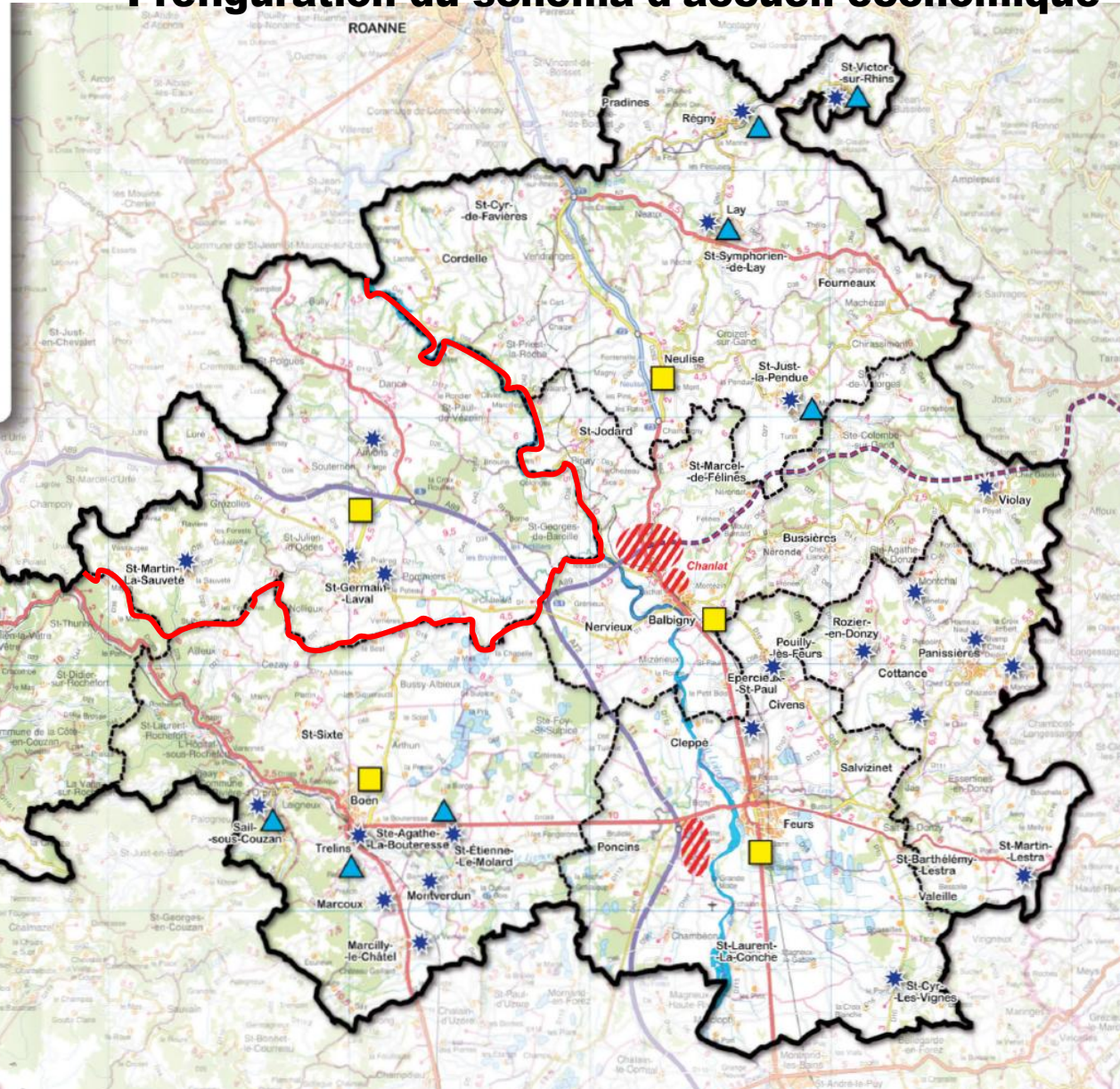
Entre 2005 et 2010,
les espaces résidentiels
ont progressé
de +8,3%
soit 62
hectares de plus.

C'est une
évolution plus
forte que celle
constatée pour
l'ensemble du
Scot : +6,7%,
soit 486
hectares de
plus.
C'est la plus
forte du
département.



Préfiguration du schéma d'accueil économique

-  ZAIN
Balbigny + extension de Chanlat
Feurs (Font d'Or)
-  Zones intercommunales labélisées
(dont extension à prévoir sur Grandes Terres Jacquins)
-  Zones communales à valoriser
ou sur lesquelles prévoir une petite extension
-  Friche à traiter
-  Limites des Communautés de communes



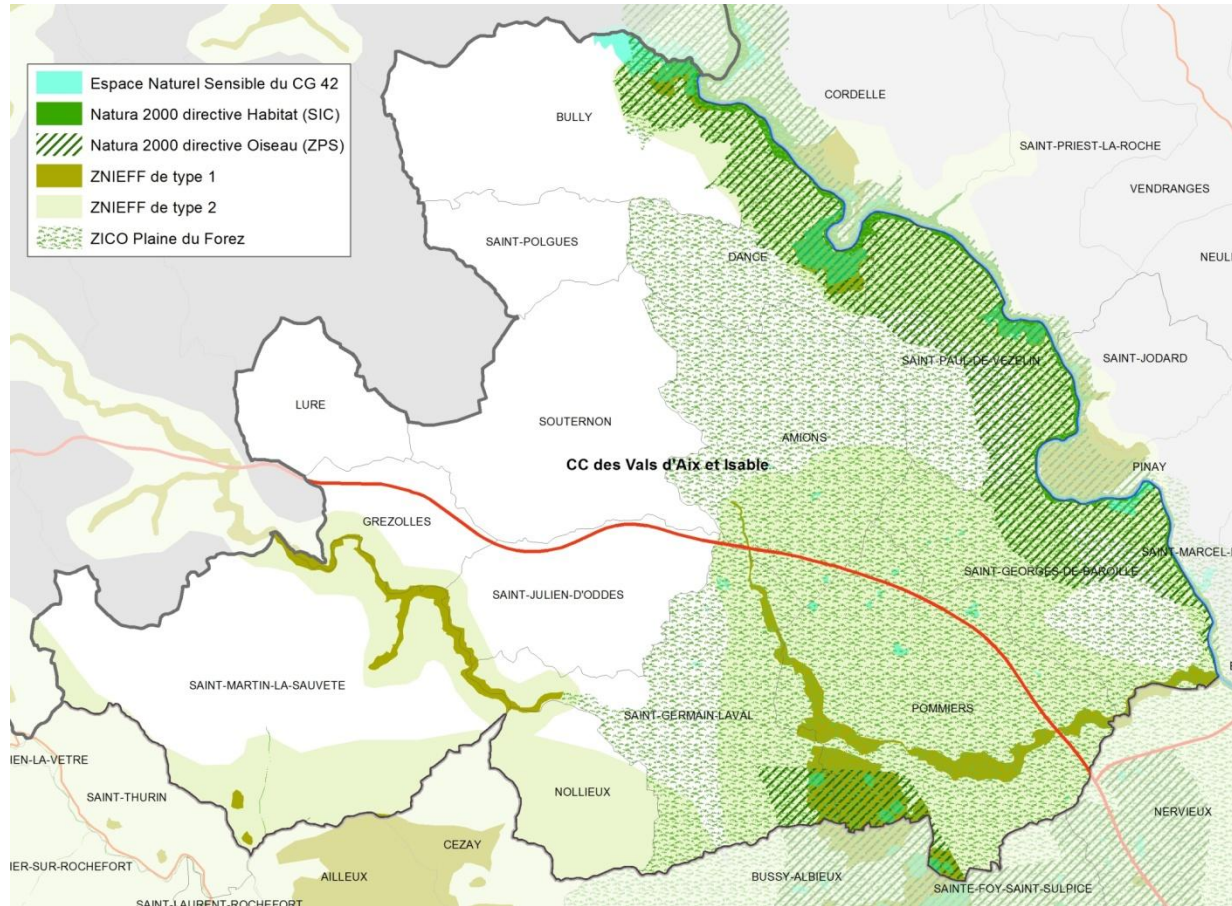
VALS D'AIX ET ISABLE

- Collège, supermarché, tous commerces
- Trésor public, PTT, Centre Médico social
- Maison retraite, foyer, Clic et services personnes âgées, services santé
- Projet maison médicale
- Maison des services
- Point numérique
- Ecoles, RPI, cantines et garderie
- RAM et projet de multiaccueil
- CLSH, dispositif jeunes
- MJC, école de musique
- Syndicat initiative, Cinéma, Musée...



Un patrimoine naturel remarquable

- 10 ZNIEFF de type 1
 - rivières et ruisseaux,
 - bois, étangs, anciennes mines ,...
- 4 ZNIEFF de type 2
- 2 Natura 2000-Habitats (SIC)
- 2 Natura 2000-Oiseaux (ZPS)
- Des ENS du CG 42 le long du fleuve Loire
- 1 ZICO de la plaine du Forez

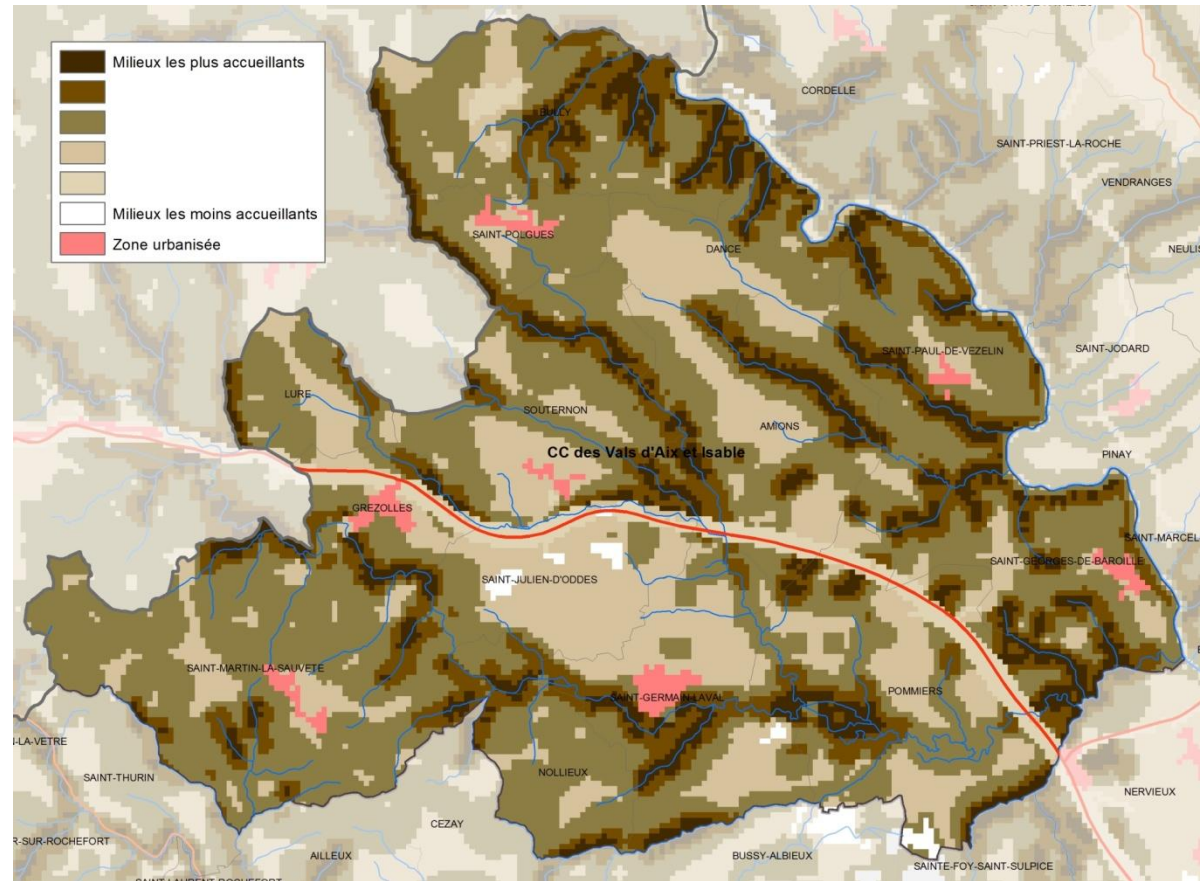


Les corridors biologiques

- Nécessité de relier les espaces naturels remarquables entre eux pour préserver la biodiversité.

- Une cartographie RERA montrant une hiérarchie des milieux selon leur capacité à favoriser le déplacement de la faune.

- Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration au niveau régional qui s'imposera au SCOT



Les risques majeurs

Un territoire soumis à 5 risques majeurs différents :

- Inondation (fleuve Loire, Aix, Lignon et retenue de Villerest) : 10 communes concernées
- Rupture de barrage (Grangent) : 4 communes
- Mouvements de terrain : 2 communes (Bully, Pommiers)
- TMD route : 6 communes
- TMD canalisation : 6 communes



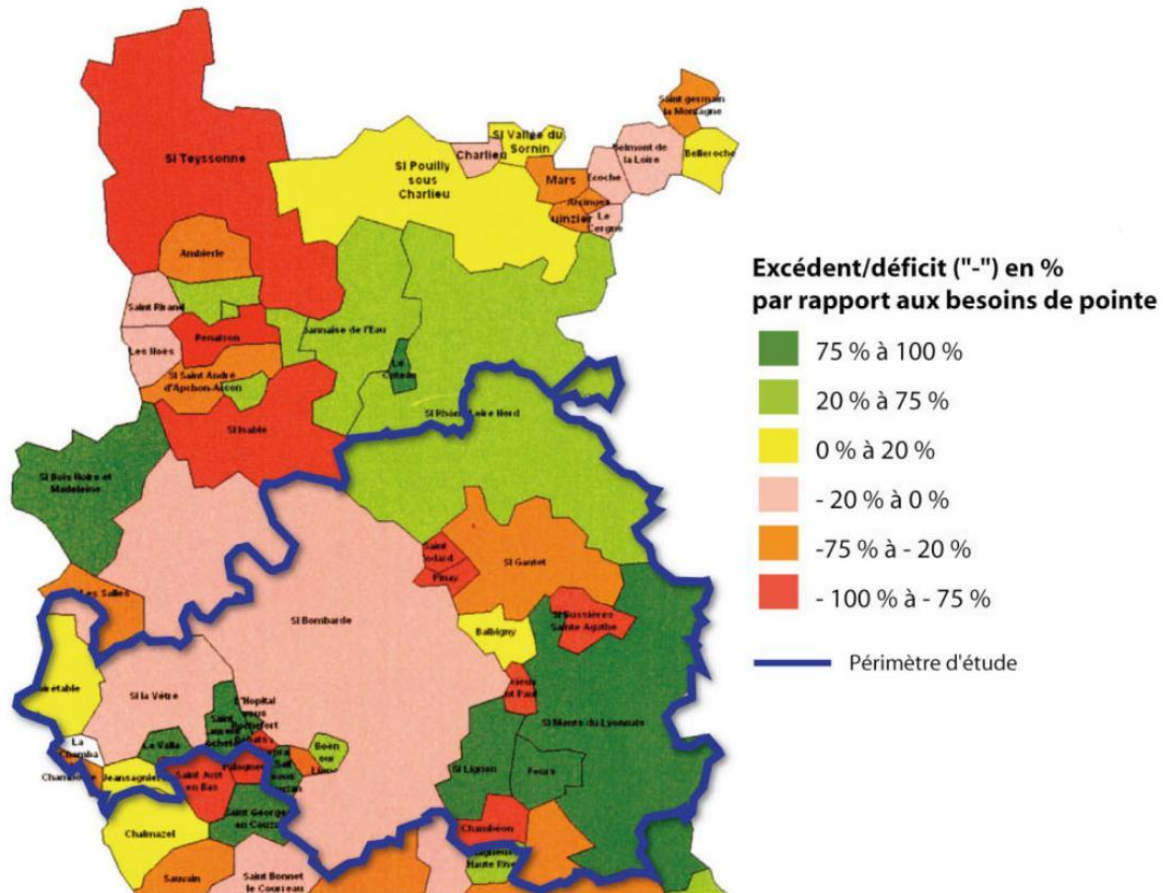
L'alimentation en eau potable

Schéma d'Aménagement et de Développement Durable de Loire Centre
BILAN BESOIN/RESSOURCE PROPRE A L'HORIZON 2015 DU SCHÉMA RÉVISÉ

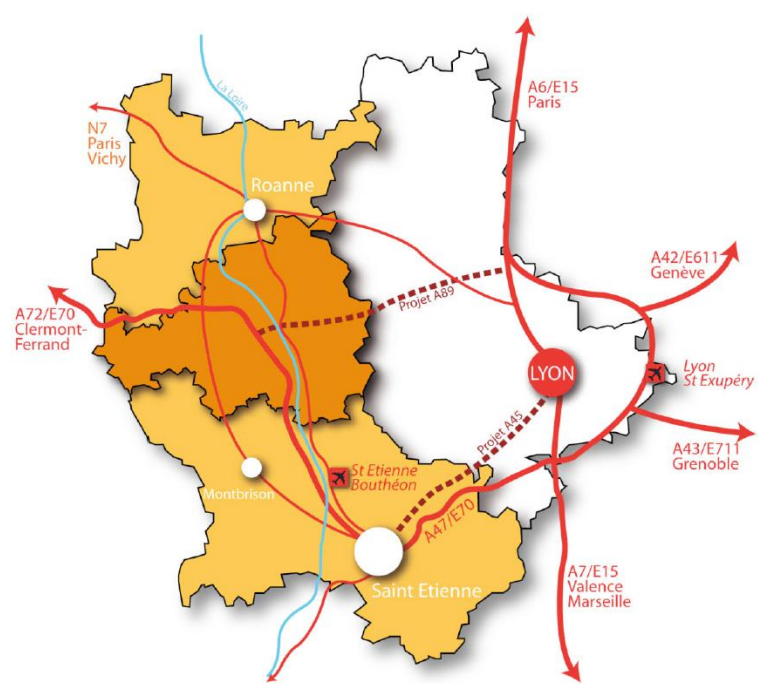
- **Un véritable enjeu pour le Scot Loire Centre**

- Une CC des Vals d'Aix et d'Isable également concernée

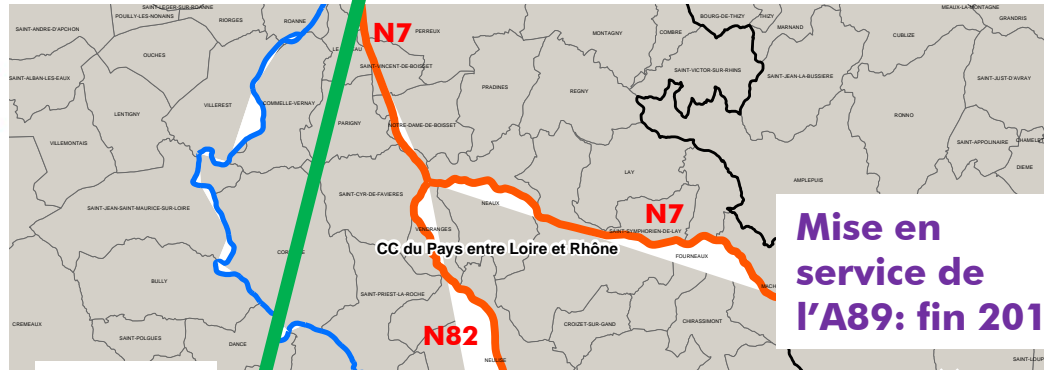
- Une étude globale en cours pour sécuriser l'approvisionnement du territoire SCOT



Infrastructures routières



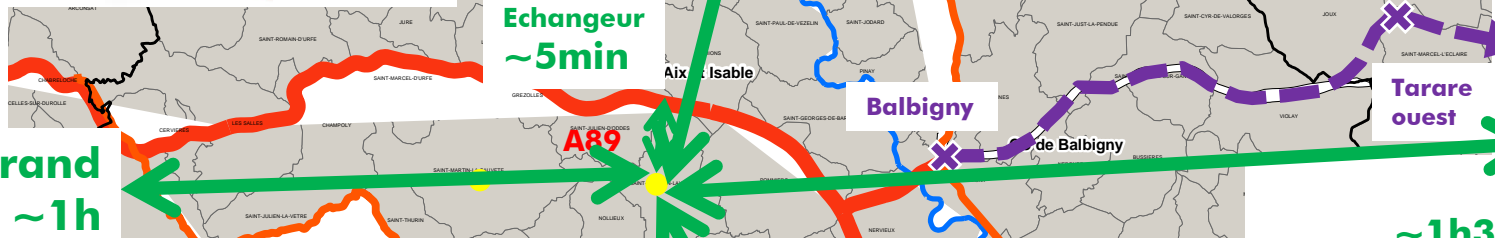
Roanne ~35min



Mise en service de l'A89: fin 2012

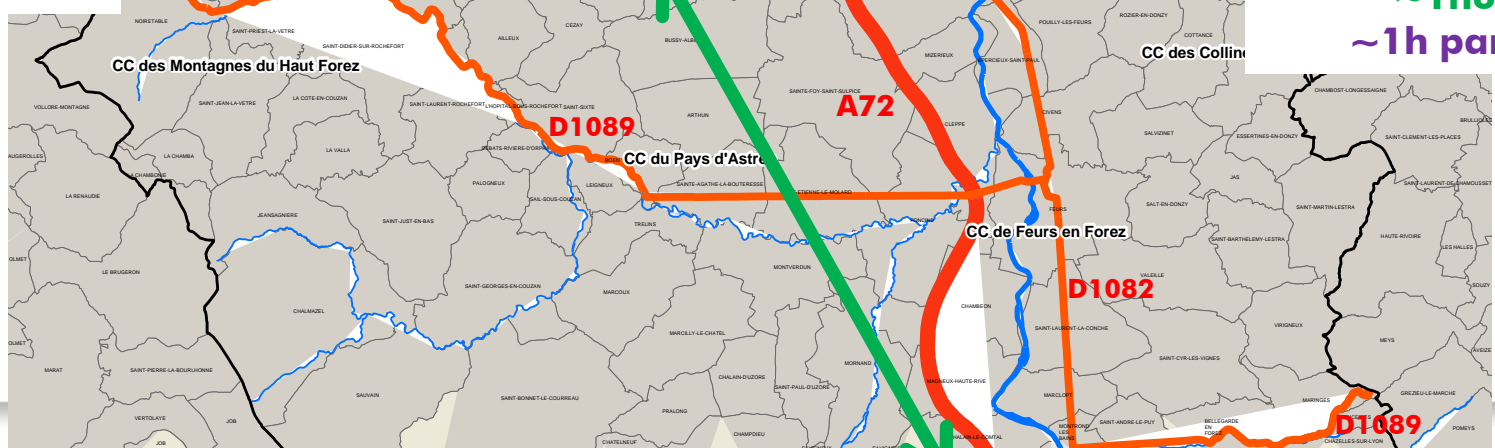
Echangeur ~5min

Clermont-Ferrand ~1h



Tarare ouest

Lyon ~1h30min
~1h par A89



St Etienne ~45min

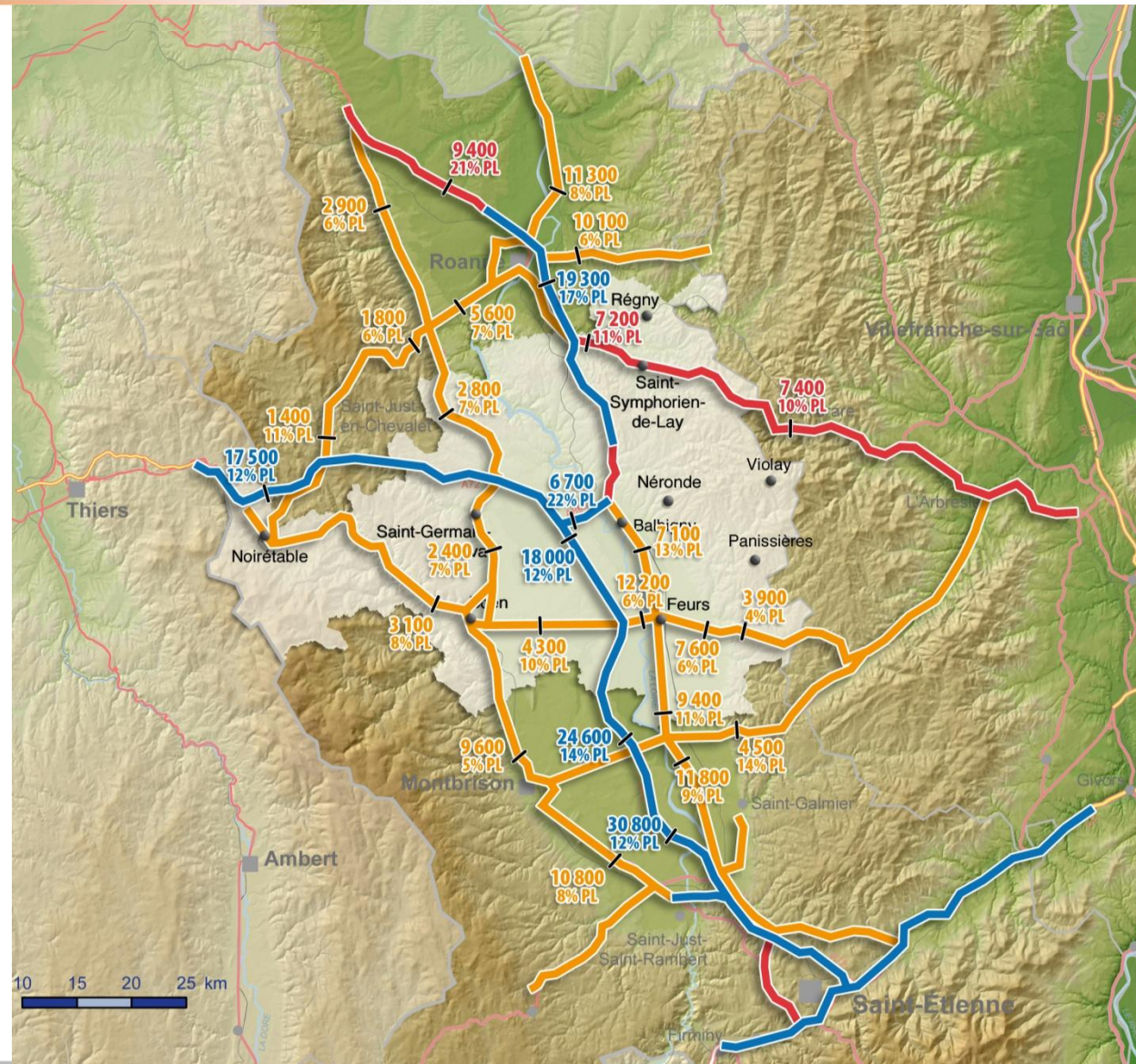
Territoire du SCOT:

Un trafic routier :

- assez **faible**
- concentré dans la plaine autour des **petites villes**
- peu de transit
- **peu de trafic d'échanges** avec le Rhône et le Puy de Dôme

Territoire de Vals d'Aix et Isable

Des trafics faibles sur la D8 et l'A89



Infrastructures TC – offre ferroviaire

Territoire du SCOT:

Desservi par 3 lignes TER:

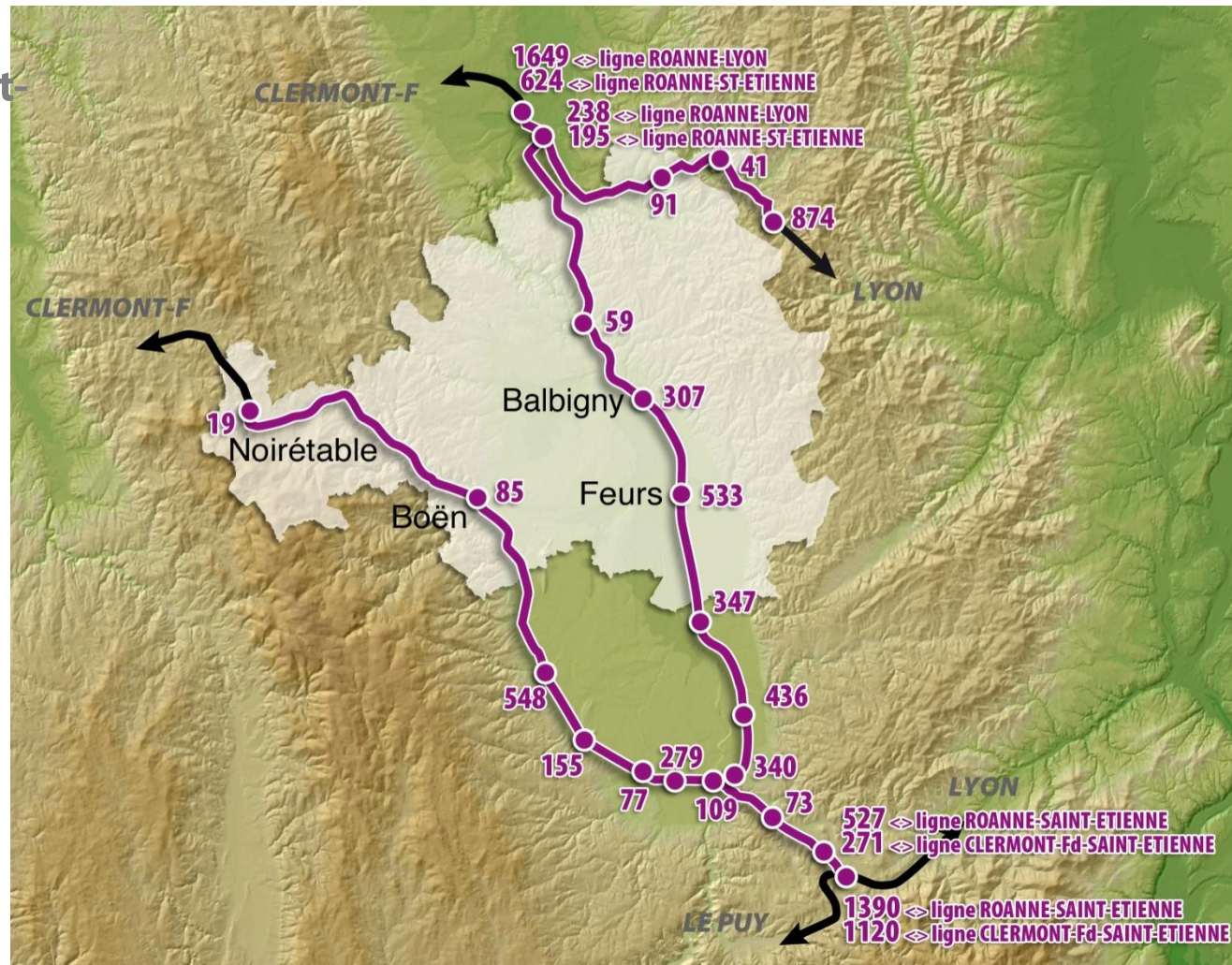
- Saint-Etienne ↔ Clermont-Ferrand
- Saint-Etienne ↔ Roanne
- Lyon ↔ Roanne

Feurs et Balbigny: de vrais pôles de rabattement

Boën, Noirétable :
peu fréquentées

Territoire de Vals d'Aix et Isable

Non desservi par le train
Selon la localisation des communes, rabattement possible sur les gares de Balbigny, Boën et Noirétable



Montées + descentes en gare - Enquêtes photo 2008 (Lyon-Roanne) et 2010

Infrastructures TC – offre interurbaine

Territoire du SCOT:

Desservi par 6 lignes TIL:

- 1 ligne armature: 105 qui relie Balbigny à Saint-Etienne
- 4 lignes structurantes traversantes:

201 et 207 (connectées à Roanne)

303 et 304 (transversales)

- 1 ligne structurante plus locale : 112

Réseau TIL surtout développé autour de Boën et Feurs

Territoire de Vals d'Aix et Isable

Desservi par 2 lignes TIL: 207 et 206



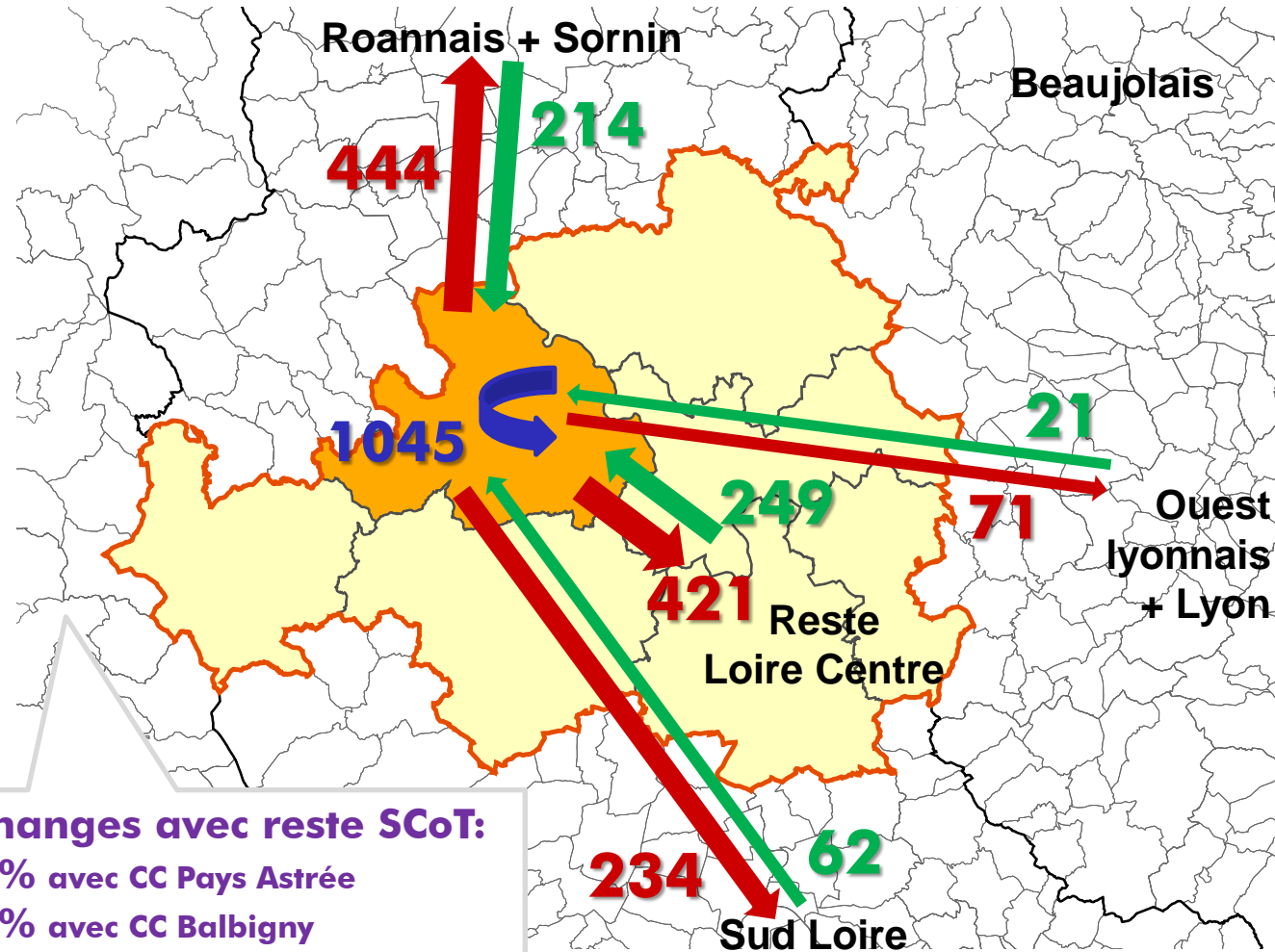
Territoire de Vals d'Aix et Isable

1595 personnes travaillent sur le territoire:

- **1045** y résident
- **550** viennent de l'extérieur

2231 résidents de Vals d'Aix et Isable travaillent à l'extérieur du territoire

→ Des échanges importants avec le Roannais et le reste du SCOT Loire Centre



Echanges avec reste SCoT:

41% avec CC Pays Astrée

22% avec CC Balbigny

21% avec CC Feurs

10% avec COPLER

5% avec CC Montagnes Ht-Forez

**Echanges sur les projets
de la CC
des Vals d'Aix et Isable**